



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 A 20H30

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie, SALINIER Marie-José ;

Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, THIERRY Yann

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIN Adeline

Président de séance : Monsieur MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23 JUIN 2020

Le CR est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

LIGNE DE TRESORERIE / PRET RELAIS

La commune a un besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions concernant les travaux réalisés.

Monsieur Le Maire présente 2 propositions du Crédit Agricole et leurs tableaux d'amortissement:

- une ligne de trésorerie au taux de 1,38 %
- un prêt relais à court terme (2 ans) au taux de 0,483%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recourir au prêt relais.

PRIME D'INTERESSEMENT

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Ces régimes indemnitaires peuvent tenir compte des conditions d'exercice des fonctions, de l'engagement professionnel et, le cas échéant, des résultats collectifs du service.

En application de ce principe, les collectivités territoriales peuvent mettre en place une prime d'intéressement tenant compte des résultats collectifs des services.

Faisant suite à la délibération du CM du 17/02/2020 et aux conclusions du groupe de travail mis en place lors du CM du 23/06/2020 le conseil accepte à l'unanimité de verser une prime d'intéressement d'un montant de 500 € aux agents de la commune. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE A LA CRISE SANITAIRE

La Loi du 25 avril 2020 et le décret du 14 mai 2020 permettent aux employeurs des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle maximale de 1000€ aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Le conseil décide à l'unanimité de verser une prime exceptionnelle aux 2 agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Les crédits sont prévus au budget à cet effet.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER A LA CLECT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2020 créant une Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées et arrêtant sa composition : 1 représentant par commune membre.

Monsieur Le Maire propose que Madame CAVALLIN Adeline représente notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote **pour à l'unanimité**,

ONF : ETAT D'ASSIETTE

Le Maire présente l'état d'assiette et le programme de coupes saison 2020-2021 :

Le volume prévisionnel est de 330 m³, dont 140 m³ de grumes, situé dans les parcelles 5r, 6r, 7r (coupes de régénération).

La commission forêt est favorable sous réserve de couper dans ces 3 parcelles en priorité les arbres déperissants, et préserver les hêtres sains et les chênes.

Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, approuve à **l'unanimité** l'état d'assiette 2020, dont le volume est à mettre à jour pour répondre à l'avis de la commission.

FORET : TRAVAUX

Le Maire expose le programme de travaux proposé par l'ONF.

- | | |
|--|---------------|
| • Peignage ronces parcelles 4r-5r-6r-7r | 1680 € |
| • Nettoyage manuel peuplement parcelle 22 : | 2958 € |
| • Nettoyage manuel en plein de régénération naturelle parcelle 7 r : | 986€ |

La commission forêt propose de reporter le nettoyage manuel de la parcelle 22

Le Conseil Municipal, suit l'avis de la commission, et après avoir en délibéré, approuve à **l'unanimité** les travaux de peignage de ronces, et de nettoyage parcelle 7r.

BOIS : AFFOUAGES ET TARIFS

Le Maire présente les tarifs du bois, le règlement de l'affouage saison 2020-2021 (suite aux conclusions de la commission forêt réunie le 28/09/2020) :

- | | |
|---|-------------|
| • Bois d'affouage : | 9 € / stère |
| • Nettoyage, éclaircissement parcelle 3 | 20 € le lot |
| • Sapin de Noël par tranche de 2m | 10 € |

Le conseil à **l'unanimité** accepte ces tarifs et le règlement d'affouage.

BAIL FREE MOBILE

Le Maire présente le contrat de bail Free Mobile concernant un emplacement d'une surface de 90 m² parcelle A22 pour la pose d'une antenne relais sur la commune.

Le loyer annuel est de 3000 €.

Ce projet a fait l'objet d'une réunion publique en présence de l'opérateur le 16 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce bail à **8 voix pour et 3 abstentions**.

CONVENTION EXPLOITATION DE RUCHES SUR LE DOMAINE COMMUNAL

Le Maire présente une convention avec un apiculteur du village désirant installer ses ruches sur le domaine communal. La redevance annuelle est fixée à 20 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

CONVENTION ENTRETIEN ET CREATION DE SENTIERS PEDESTRES

Monsieur le Maire présente une convention de création et d'entretien de sentiers pédestres avec l'association des randonneurs de la vallée du Rupt.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

SUBVENTIONS

➤ FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) :

Ce fonds intervient pour aider toute personne éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, à s'y maintenir.

Aide attendue **0.61 € / habitant**. (455 h) soit 277.55 €

Subvention accordée à l'unanimité par le conseil.

➤ FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté) :

Ce fonds soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social, et le cas échéant une aide financière.

Aide attendue **0.30 € / habitant** soit 136.50 €.

Subvention accordée à **10 voix pour et 1 contre** par le conseil.

➤ Association ALDUPRE : Suivant la convention du 01/01/2020 :

○ **10 € /enfant** pour le crédit d'investissement collectif (34 enfants) soit 340€

○ **14 € /enfant** pour le budget culturel (34 enfants) soit 476€

Subvention accordée à l'unanimité par le conseil.

Pour les demandes de subventions à venir, la commission « Affaires associatives, culturelles et sportives – Cadre de Vie - Environnement » propose de :

- Privilégier les associations locales, pour leurs investissements.
- Favoriser les activités sportives et culturelles des enfants de Présentevillers même à l'extérieur du village.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Offre groupée SYDED chauffage granulés : Contrat passé par le SYDED avec l'entreprise CHAYS Eric de Valdahon
- Participation de la Commune à « Octobre Rose »
- Nettoyage d'automne prévu le samedi 17 octobre. Rdv en mairie à 9h00

Séance levée à 23h05.

Fait à Présentevillers, le 2 OCTOBRE 2020

La secrétaire de Séance,

Adeline CAVALLIN

Adeline Cavallin

